

Comité du désarmement et cette Commission sont saisies d'un projet de convention sur les armes biologiques, présenté par la délégation de la Grande-Bretagne dans le Document CCD 255/Rev.2 et d'un projet de convention sur les armes chimiques et biologiques de même que d'un projet de convention révisé présenté par neuf États socialistes à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le Document A/8136 dont il a été question ce matin.

Lors de notre débat à Genève au cours de l'année écoulée, des opinions divergentes ont de nouveau été exprimées quant à savoir si les questions de l'interdiction de la recherche, de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et biologiques devaient être examinées en bloc ou séparément, et si un traité éventuel devait tenter d'embrasser ces deux types d'armements. Nous estimons toujours qu'il faut accorder une haute priorité aux efforts visant à interdire les deux, mais que toute difficulté sur la question d'un type d'armes ne devrait pas exclure le progrès sur l'autre.

Étant donné le temps limité dont la Commission dispose cette année, notre délégation doute qu'il soit possible, même après une discussion générale comme celle que nous espérons voir s'instaurer sur les diverses questions que soulèvent les négociations en vue d'interdire ces armements, que l'Assemblée générale parvienne à prendre des décisions importantes, surtout en ce qui concerne les divergences d'opinions fondamentales qui, nous l'avons constaté, ont empêché la Conférence du Comité du désarmement d'accomplir des progrès plus considérables. Toutefois, lorsque nous aurons passé en revue les problèmes importants qui se rattachent à la négociation d'une extension de l'interdiction actuelle de l'utilisation de ces armes terribles, nous espérons que l'Assemblée invitera le Comité du désarmement à poursuivre l'étude de toutes ces questions. Nous estimons que nos efforts, au sein de la Conférence du Comité du désarmement, devraient porter sur le problème qui s'est révélé le plus difficile jusqu'à présent, à savoir la question des mesures de vérification internationale, notamment en ce qui concerne les éléments chimiques qui ont non seulement un potentiel militaire, mais qui sont utilisés couramment à des fins commerciales. À cet égard, nous tiendrons compte des propositions utiles que renferme le mémorandum commun du Groupe des douze, présenté à Genève dans le Document CCD/310.

À sa vingt-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté également la résolution 2602 E (XXIV) qui prie la Conférence du Comité du désarmement d'élaborer:

... un programme détaillé portant sur tous les aspects du problème de la cessation de la course aux armements et du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dont elle pourrait s'inspirer pour orienter ses travaux futurs et ses négociations....

Le Canada a appuyé cette résolution et a accueilli avec plaisir la proclamation de la Décennie du désarmement au cours des années 70. Nous estimons, en effet, que ces initiatives étaient de nature à servir de stimulant au cours des dix prochaines années et à permettre ainsi de faire des progrès en vue de